



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1156-2

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que :

1. Lors de sa séance du 28 janvier 2019, le conseil a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1156-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMRO 1156 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES

2. Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et il peut être consulté au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, 3034, chemin Sainte-Marie, à Mascouche, durant les heures de bureau et sur le site web de la Ville au www.ville.mascouche.qc.ca.

Donné à Mascouche, le 6 février 2019.

Le greffier et directeur des services juridiques,

Original signé par

Me Raynald Martel
greffe@ville.mascouche.qc.ca